

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 26 mai 2026

N° VA_DEL2026_144

Objet : Vœu du groupe Avec Vous pour la mise en place d'un achat groupé d'électricité et de gaz pour les foyers, artisans, commerçants, associations et petites entreprises de Villeneuve d'Ascq

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Lionel BAPTISTE, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Mohamed AIT KASSI, ayant donné pouvoir à Antoine MARSZALEK, Pauline SEGARD, ayant donné pouvoir à Jeanne MINGANT, Lahanissa MADI, Gérard CAUDRON, Stéphanie LEBLANC, Victor BURETTE étant excusés.

Vœu déposé par M. Vincent BALEMENT au nom du groupe Avec Vous.

Face aux hausses constatées et annoncées des prix de l'électricité et du gaz de nombreux foyers villeneuvois et acteurs économiques locaux sont impactés dans leur pouvoir d'achat, leur fonctionnement, leur modèle économique.
Face à cette réalité, la municipalité a un rôle à jouer pour accompagner et réduire les effets de ces hausses.

Considérant que :

- la hausse des coûts de l'électricité et du gaz fragilisent les villeneuvois, le tissu économique et associatif local,

Le Conseil municipal émet le vœu que la Ville décide :

la mise en place d'un achat groupé d'électricité et de gaz pour les foyers, artisans, commerçants, associations et petites entreprises de Villeneuve d'Ascq en négociant auprès des distributeurs d'énergie des tarifs privilégiés pour les foyers et structures Villeneuvoises comme cela est déjà proposé dans quelques communes voisines de la Métropole Européenne de Lille (Gruson, Anstaing, Tressin, La Madeleine... - Cf Article VDN du 11 mai 2026).

Il est proposé aux membres du conseil d'adopter le vœu présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal rejette cette proposition, Maryvonne GIRARD, Sébastien COSTEUR, Valérie QUESNE-CAUDRON, Lionel BAPTISTE, Françoise MARTIN, Yohan TISON, Alexis VLANDAS, Claire MAIRIE, Jean PERLEIN, Nathalie FAUQUET, Arnaud ROUSSEAU, Carine CAPONE, Monir EL MOUNAOUI , Violette SALANON, François MERESSE, Dominique FURNE, Jean-Luc DELEFORGE, Nelly BOYAVAL, Pierre CRESPI, Christine JANICKI, Christian VANDEVELDE, Benoît TSHISANGA , Karim MESSAOUDI, Didier MARQUES, Marianne PLADYS, Delphine HERENT, Gisèle LEFEBVRE, Say SISOUVANNALATH, Alexandre FAUQUETTE, Lisa LASSELIN, Sylvain ESTAGER ayant voté contre.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 29 mai 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260526-224432-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 28 mai 2026